

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 27 AVRIL 1883.

GRANDE NATURALISATION.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. PETY DE THOZÉE.

I

Demande du sieur Auguste KOTTENHOFF.

MESSIEURS,

Le sieur Kottenhoff, négociant à Gosselies, né le 23 octobre 1836, à Gevelsberg (Prusse), est arrivé en Belgique, le 12 avril 1856; par arrêté royal du 16 juillet 1863, il a été autorisé à établir son domicile dans le pays, et, le 9 janvier 1881, il a obtenu la naturalisation ordinaire.

Il sollicite aujourd'hui la grande naturalisation.

Le pétitionnaire s'est marié, en 1857, avec une femme d'origine belge; six enfants, tous nés dans le pays, sont issus de cette union.

Le sieur Kottenhoff prend l'engagement de payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Il est représenté par les autorités consultées, comme étant digne de la nouvelle faveur qu'il sollicite.

Nous avons l'honneur de vous proposer de prendre la demande en considération.

Le Rapporteur,
PETY DE THOZÉE.

Pour le Président,
VICTOR LUCQ.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. PETY DE THOZÉE.

II

Demande du sieur Jean-Corneille VAN 'T HOF.

MESSIEURS,

Le sieur van 't Hof, né le 23 février 1845, à Maestricht, s'est établi en Belgique, le 22 janvier 1866.

Après avoir suivi les cours de l'académie royale de Louvain et obtenu le diplôme de capacité, il vient d'être nommé professeur de dessin à l'académie et à l'athénée royal de Tongres.

Il a satisfait à la loi sur la milice dans les Pays-Bas et pris l'engagement de payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Le pétitionnaire a contracté mariage à Saint-Trond, avec une femme belge; sept enfants sont issus de ce mariage.

La commission estime, avec les autorités consultées, que le sieur van 't Hof est digne, sous tous les rapports, de la faveur qu'il sollicite.

Le Rapporteur,

PETY DE THOZEE.

Pour le Président,

VICTOR LUCQ.

III

Demande du sieur François-Joseph-Pierre-Hubert NOTHBORN.

MESSIEURS,

Le sieur Nothborn, comptable chez un fabricant d'armes, né le 17 février 1858, à Aix-la-Chapelle, habite Liège depuis le 21 avril 1874.

Il a satisfait au service militaire en Belgique.

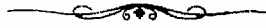
Sa conduite et sa moralité sont bonnes ; sa position lui donne des moyens d'existence très suffisants.

Le pétitionnaire promet d'acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Nous avons l'honneur, de vous proposer de prendre la demande en considération.

Le Rapporteur,
PETY DE THOZÉE.

Pour le Président,
VICTOR LUCQ.



IV

Demande du sieur Louis-Auguste-Émile-Félix LAASMAN.



MESSIEURS,

Le sieur Laasman, est né le 21 février 1861, à Maestricht. Sa mère était belge.

Arrivé dans le pays en 1872, le pétitionnaire s'est engagé, le 21 mars 1877, en qualité de volontaire au 2^e régiment de chasseurs à cheval. Il y occupe actuellement le grade de maréchal-des-logis.

Son long séjour en Belgique, la nationalité de sa mère et l'intérêt de l'avenir de sa carrière militaire le déterminent à solliciter la naturalisation ordinaire.

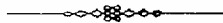
Sa conduite et sa moralité sont à l'abri de tout reproche.

Le sieur Laasman a déclaré qu'il était prêt à acquitter le droit d'enregistrement.

Nous estimons qu'il y a lieu de prendre la demande en considération.

Le Rapporteur,
PETY DE THOZÉE.

Pour le Président,
VICTOR LUCQ.



V

Demande du sieur Pierre-Henri-Hubert SMIT.

MESSIEURS,

Le sieur Smit, industriel, à Termonde, est né le 25 octobre 1847, à Venlo, dans le duché de Limbourg. Il a quitté sa patrie en 1865, pour venir résider en Belgique avec sa famille.

Le pétitionnaire a servi dans l'armée belge pendant un terme de six années.

Il est époux d'une femme belge et père de six enfants, tous nés dans le pays.

Il promet d'acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Les autorités consultées estiment qu'il y a lieu d'accueillir favorablement la demande.

La commission a l'honneur de vous proposer de la prendre en considération.

Le Rapporteur,

PETY DE THOZÉE.

Pour le Président,

VICTOR LUCQ.

VI

Demande du sieur Léopold-Joseph BROUTIN.

MESSIEURS,

Né le 20 juillet 1822, à Mortagne (France), le sieur Broutin, batelier, est domicilié à Antoing depuis le 25 janvier 1867. C'est surtout en Belgique qu'il exerce sa profession.

Son père a résidé pendant les quinze dernières années de sa vie en Belgique où il est mort, laissant quatre enfants. dont trois sont nés dans le pays. Le pétitionnaire seul est né en France.

Il s'est marié en France ; il a deux enfants.

Le certificat de milice qu'il fournit n'indique pas exactement ses prénoms et l'appelle Léopold-Adolphe ; mais tout fait présumer que c'est bien du requérant qu'il s'agit ; en effet Léopold-Joseph Broutin avait l'âge du

tirage au sort en France, à l'époque à laquelle Léopold-Adolphe a été remplacé.

On le représente comme vivant dans l'aisance.

Il prend l'engagement de payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Les renseignements recueillis sur son compte auprès des autorités de la Belgique et de son pays natal sont favorables.

La commission estime qu'il y a lieu de prendre la demande en considération.

Le Rapporteur,

PÉTY DE THOZÉE.

Le Président,

VICTOR LUCQ.

